



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Toulouse, le 15 avril 2021

Affaire suivie par : Corinne KRON-RAMIREZ
DREAL-Direction Aménagement
corinne.kron-ramirez@developpement-durable.gouv.fr
Tél. :05 61 65 25

Le directeur de l'Aménagement

à

UID DREAL Tarn et Aveyron
Cité administrative
19 rue de Ciron
81013 ALBI cedex 09

Objet :Contribution paysage de la DREAL/DA, dans le cadre de l'instruction de l'autorisation environnementale demandée par la société «VSB» pour l'implantation d'une centrale éolienne de 8 aérogénérateurs culminant en bout de pale à 125 m et de deux postes de livraison

1. Présentation du projet

•La société «SAS Eoliennes de la Violette» prévoit d'installer un projet de 8 éoliennes industrielles de 125 m en bout de pale sur les communes de Dourgne, Massaguel et Arfons.

Cette installation induit

- la réalisation de 8 plateformes de montage et de maintenance d'environ 2 478 m², réduites à environ 1 350 m² en phase exploitation pour l'accueil et la maintenance de chaque éolienne,
- la réalisation de 2 plateformes de montage et de maintenance prévues pour l'accueil et la maintenance des postes de livraison et locaux techniques,
- l'installation de 2 postes de livraison,
- la création de 872 m de pistes de 6 m de largeur ramenées à 4,5 m en phase exploitation (5 233 m² puis 3 924 m²),
- et l'aménagement de 5 797 m de pistes existantes à de 6 m de largeur ramenés à 4,5 m en phase exploitation (34 782 m² puis 27 087 m²)

L'ensemble des pistes serait recouvert de concassé.

2. Compatibilité du projet avec les documents de référence

Les éoliennes se situent en zone N du plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 3 décembre 2019 par la communauté de communes Sor Agout où sont autorisés les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs.

Le poste de livraison est situé en zone inconstructible de la carte communale approuvée le 14 décembre 2005 où sont autorisés les constructions nécessaires à des équipements collectifs.

Le projet de la Violette se trouve en zone de sensibilité forte du document de référence territorial pour l'énergie éolienne dans le parc naturel régional du Haut Languedoc et la hauteur des éoliennes proposée est compatible avec la charte du PNRHL.

3. Compatibilité avec les enjeux paysagers du territoire

Architecture du projet

Le projet comprend 8 éoliennes de 125 m de hauteur en bout de pale, implantées sur des crêtes entre 725 et 750m d'altitude : 5 s'alignent sur une crête orientée Est-Ouest sur la commune de Dourgne et 3 s'alignent sur une crête orientée Nord-Sud, sur la commune de Massaguel.

Ce projet s'inscrit dans un secteur comprenant de nombreux parcs éoliens implantés sur les croupes sommitales boisées de la pointe ouest de la Montagne noire : dans une aire de 17 km en est-ouest sur 7,5 km en Nord-Sud, 75 éoliennes de 118 à 125 de hauteur totale sont déjà implantées et 4 projets sont en instruction pour 17 éoliennes de 125 à 150 m de hauteur.

Vue depuis les lieux patrimoniaux

Le site de Font Bruno à 4km (granges cartusiennes inscrites aux monuments historiques et monument du Maquis) est protégé par le relief.

Au Sud-Est, le site classé des hêtres du château de Ramondens est séparé visuellement du projet par les crêtes du Terme de Cayrol.

Le Bien Unesco du canal du Midi n'est pas concerné par le projet : au sud-est, la prise d'Alzeau, le lac de la Galaube sont séparés visuellement du projet par les crêtes du Terme de Cayrol, au sud, Les sites de la rigole de la Montagne noire, les bassins du Lampy et des Cammazes ainsi que les itinéraires de randonnée associées ne sont pas concernés.

A 7km à l'ouest, la haute vallée du Sor constitue un site pittoresque remarquable de la Montagne Noire avec la ville de Durfort en fond de vallée, des versants escarpés, des affleurements rocheux spectaculaires, le gouffre de Malamort et des sites archéologiques sur les crêtes : oppidum de Berniquaut (site classé), castrum médiéval de Castlar (monument inscrit), tour de Roquefort, roche à cupules... L'ensemble de la vallée, des versants et des crêtes est parcouru par des routes et chemins de randonnées touristiques. Cette vallée orientée vers le Nord-Ouest est isolée visuellement. Les crêtes, de l'oppidum à la roche aux cupules, sont plus basses que celles du projet qui est masqué par la crête de la forêt de la Vialette.

De même, le site classé du plateau du Calel est isolé visuellement du projet.

Au nord, les vallées du Melzic et du Taurou en amont de Dourgne et la vallée du Sant en amont de Massaguel constituent des sites touristiques importants: camping, itinéraires de randonnée, spéléologie, aires d'envol de parapentes. Ces vallées étant orientées au nord, les éoliennes seront visibles seulement depuis l'aire d'envol de parapente de Saint Stapin à Dourgne et depuis le castrum de Contrast à Massaguel.

Depuis le plateau pastoral du Désert de Saint Ferréol, orienté au nord, l'ensemble du parc sera perçu au-dessous des croupes boisées uniquement depuis le pylône et le départ de parapente à l'extrémité Nord-Est du plateau.

Perceptions rapprochées

Globalement, les impacts sur le cadre de vie sont ponctuels, du fait du cloisonnement par le relief. Les habitations isolées très proches et situées au Nord sont les plus vulnérables avec des façades principales exposées.

Ainsi 5 habitations isolées qui se trouveraient à moins de 1km d'au moins une éolienne :

- Depuis En Dardé, au Nord, les façades Sud sont concernées, coté Sud-Ouest, par les

éoliennes 1 et 2 à 600 et 800 m de distance. Les façades Est sont concernées par les 3 éoliennes de Massaguel, à environ 1 300 m. Une haie arborée en premier plan crée pour l'instant un écran.

- Depuis la Jasse, au Nord, les éoliennes de Dourgne sont masquées par le relief mais la façade Est, bien dégagée, aurait une vue directe sur les 3 éoliennes de Massaguel entre 900 et 1200m,
- Depuis l'habitation de Fournès, au Nord-Est du projet, la façade Sud est concernée par l'éolienne 8 à moins de 600m ;
- depuis l'habitation de Naumas, au Nord-Est du projet, la façade Sud est concernée par les éoliennes 6,7 et 8 à moins de 1 000m de distance.

Les routes de desserte locale et de l'itinéraire de petite randonnée « la Terre des Hospitaliers de Jérusalem » sont concernés en plusieurs points avec l'émergence d'une partie des éoliennes à faible distance (points de vue 29, 31, 32, 33, 34 et 35). Cette visibilité est souvent liée aux coupes forestières.

Le village de Laprade et d'Arfons ne sont que peu concernés par le projet en raison du relief ou de l'orientation des façades principales.

Le point de vue 19, pris à partir de la D53 au droit du Terme du Trec de Ségade, offre une vue sur le vallon d'Arfons avec la silhouette du village dans la partie basse, nichée dans le bocage. Les 5 éoliennes de Dourgne s'y détachent entièrement dans un alignement relativement régulier, sur la crête opposée. L'ampleur du vallon ainsi que l'emprise totale de la forêt sur les croupes sommitales sont favorables à l'accueil de ce projet bien disposé sur la ligne de crête. Il en est de même pour le point de vue 20, à partir de l'itinéraire de petite randonnée de « la Terre des Hospitaliers de Jérusalem ».

Au-delà des plateaux et versants montagnards, tout le pied nord et Ouest de la Montagne noire se trouve protégé par le relief et il faut aller loin dans la plaine de Castres pour avoir une visibilité sur le projet.

Les vues panoramiques à partir des crêtes ne comportent pas de confrontations problématiques avec des composantes familières. Le rapport d'échelle entre le projet et les paysages est favorable.

Perceptions éloignées

Le projet de parc éolien se trouve sur la bordure Nord-Est de la montagne Noire, en avant de tous les autres parcs pour la plaine du Sor et le Lauragais.

Le côté sud de la Montagne Noire n'est donc pas concerné : le projet ne serait perçu qu'en arrière des parcs existants.

Effet cumulatif des parcs éoliens

A l'échelle éloignée, les parcs en projet sont principalement visibles depuis le Sud (vallée de l'Aude) tandis que les éoliennes de la Vialette sont visibles principalement depuis le Nord (plaine de Castres). En quelques points les éoliennes du projet de Labruguière Puech Mege sont visibles en même temps que celles de Dourgne et Massaguel.

A l'échelle rapprochée, le relief de la Montagne Noire limite grandement la perception des parcs éoliens construits. Ainsi ils sont non perceptibles en même temps que les éoliennes de la Vialette.

4. Pertinence du projet et mesures d'intégration, d'atténuation ou de compensation

Les mesures d'intégration proposées (piste, bardage du poste de livraison) sont adaptées au projet.

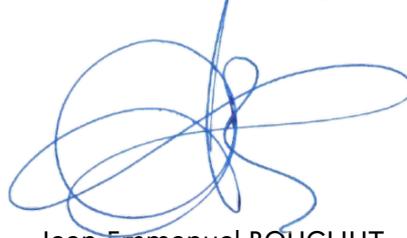
5. Conclusion

En conclusion, considérant que :

- les sites patrimoniaux sont isolés visuellement du projet par les reliefs,
- le rapport d'échelle entre le projet et les paysages est favorable,
- les vues rapprochées sur le projet restent ponctuelles et limitées par le relief,

le projet est acceptable car il a un impact modéré sur les paysages.

Le Directeur de l'Aménagement

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned below the title 'Le Directeur de l'Aménagement'.

Jean-Emmanuel BOUCHUT